MINISTÈRE DU CADRE DE VIE
ET DES TRANSPORTS
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 3502-3621 Cotonou BÉNIN
Tél. : +229 21 31 81 45 / 21 31 55 08
Prmp_mcvdd@cadredevie.bj

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

DOSSIER DE PRESELECTION POUR LA PASSATION DES MARCHES DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

BON A LANCER
PRMP/DAMP/MCVT

Etude technico-économique de l'entretien et de la maintenance des ouvrages de protection de la côte

MCVT
Délégation de Contrôle des Marchés Publics
BON A LANCER
Retiré le 30/04/2025
Nom SOGLONON
Prénom Abel
Signature

NOTIFIÉ AU MAITRE D'OUVRAGE
Cotonou, le 30/04/25
Pour Lancement de l'Avis

AVRIL 2025

DELEGUE DE CONTROLE DES MARCHES
Kouassi François AGO

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

DOSSIER DE PRESELECTION

Émis le :

Pour les prestations de : Etude technico-économique de l'entretien et de la maintenance des ouvrages de protection de la côte

Avis à manifestation d'intérêt N° : PI_PPSS_105572

Source de financement : Budget National

Gestion : 2025

Imputation budgétaire :

Accord de prêt : NEANT

AVRIL 2025

Table des matières

I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)..... 3
II. MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET 11

I- AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Objet : Etude technico-économique de l'entretien et de la maintenance des ouvrages de protection de la côte

Référence du marché : PI_PPSS_105572

Avis N° 019...../PRMP/MCVT/PPSS/S-PRMP du...05 - 05 - 2025

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics du Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable (MCVT) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le **31 Mars 2025.**
2. Le Ministre du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable (MCVT) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds du Budget National, afin de financer les activités du Programme de Pilotage et de Soutien aux Services (PPSS), et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à l'étude technico-économique de l'entretien et de la maintenance des ouvrages de protection de la côte.
3. L'objectif général de la mission est d'analyser les aspects techniques et économiques liés à l'entretien et à la maintenance des ouvrages de protection côtière afin de proposer un plan de gestion durable..

De façon spécifique, il s'agira :

- D'évaluer l'état actuel des ouvrages de protection côtière ;
- D'identifier les besoins spécifiques en matière d'entretien et de maintenance ;
- D'estimer les coûts associés aux différentes opérations d'entretien préventif et curatif ;
- De proposer un plan de maintenance à court, moyen et long terme ;
- D'identifier des mécanismes de financement durables pour l'entretien des ouvrages.

4. Le délai de réalisation de la mission est de **quatre (04) mois.**
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du

cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Une liste des candidats d'au moins cinq (05) et au plus huit (08) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.
8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode de **Sélection Fondée sur les Qualifications du Consultant (SFQC).**
9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.
10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	**Note pour le critère**	**Sous-critères d'évaluation et note**	**Moyens de Preuve à fournir par le candidat**
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec la gestion des infrastructures côtières/ ingénierie côtière/ évaluation des risques environnementaux	10	Activité non inscrite au RCCM=00 point Activité inscrite au RCCM = 10 points	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts
2. Nombre d'expériences générales	25	• **Pour les anciens cabinets/firmes**	• **Pour les anciens cabinets/firmes**

du cabinet/firme en évaluation et maintenance des ouvrages de protection côtière les dix (10) dernières années (2015, 2016, 2017, 20218, 2019,2020, 2021, 2022, 2023 et 2024)		Avoir réalisé/participé à cinq (05) missions dans le domaine de l'évaluation et maintenance des ouvrages de protection côtière les dix (10) dernières années (2015, 2016, 2017, 20218, 2019,2020, 2021, 2022, 2023 et 2024) (05 points par expérience justifiée jusqu'à un maximum de 25 points). • **Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence.** Disposer d'un personnel d'encadrement de niveau BAC+5 en génie civil, hydrodynamique côtière, ou aménagement du littoral ou équivalent et ayant participé/réalisé au moins cinq(05) missions dans le domaine de l'évaluation et maintenance des ouvrages de protection côtière les dix (10) dernières années (2015, 2016, 2017, 20218, 2019,2020, 2021, 2022, 2023 et 2024) (05 points par expérience justifiée jusqu'à un maximum de 25 points).	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples). • **Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence** Copie légalisée des attestations de bonne fin d'exécution/service fait/attestation de travail du personnel d'encadrement.
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des études de gestion durable des infrastructures côtières/ en ingénierie côtière/économie des infrastructures et modélisation climatique au cours des dix (10) dernières années (2015, 2016, 2017, 20218, 2019,2020, 2021, 2022, 2023 et 2024)	50	• **Pour les anciens cabinets/firmes** Avoir réalisé/participé à cinq (05) missions dans le domaine de la gestion durable des infrastructures côtières/ en ingénierie côtière/économie des infrastructures et modélisation climatique les dix (10) dernières années (2015, 2016, 2017, 20218, 2019,2020, 2021, 2022, 2023 et 2024) (05 points par expérience justifiée jusqu'à un maximum de 50 points) **Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence** Disposer d'un personnel d'encadrement de niveau BAC+5 en génie civil, hydrodynamique côtière, ou aménagement du littoral ou équivalent et ayant participé/réalisé au moins cinq (05) missions dans le domaine de la gestion durable des infrastructures côtières/ en ingénierie côtière/économie des infrastructures et modélisation climatique les dix (10) dernières années (2015, 2016, 2017, 20218, 2019,2020, 2021, 2022, 2023 et 2024) (05	• **Pour les anciens cabinets/firmes** Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) • **Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence** Copie légalisée des attestations de bonne fin d'exécution/service fait/attestation de travail du personnel d'encadrement

DOSSIER DE CONSULTATION

		points par expérience justifiée jusqu'à un maximum de 50 points)	
5. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	05	Note de présentation du Cabinet (2,5 points) Organigramme (2,5 points)	Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme
6. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	10	- **Liste du personnel** (1 point) - **Chef de mission** : niveau BAC+5 en génie civil, hydrodynamique côtière, ou aménagement du littoral ou équivalent (2 points) - **Consultant associé** 1 : de niveau Bac + 5 en génie civil, ingénierie maritime ou génie côtier ou équivalent (2 points) - **Consultant associé** 2 : BAC + 5 en économie, finances publiques ou gestion des infrastructures ou équivalent (2 points) - **Consultant associé** 3 : BAC+5 en sciences de l'environnement, gestion côtière ou climatologie ou équivalent (2 points) - **Consultant associé** 4 : BAC+3 en géomatique, télédétection ou SIG appliqué ou équivalent (1 point)	Liste du personnel et copie simple des diplômes
TOTAL	**100**		

La note minimale requise pour être présélectionné est 60 et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieur à huit (08).
En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

NB : L'autorité contractante se réserve le droit de faire vérifier l'authenticité des documents produits par les soumissionnaires. En tout état de cause et en application des dispositions de l'article 122 du code des marchés publics, la fourniture délibérée d'informations ou de déclarations fausses ou mensongères, expose l'auteur aux sanctions prévues par la loi.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de **Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) du Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable (MCVT), Email :** myacobi@gouv.bj avec copie à sprmpmcvdd@gmail.com **01 BP 3502 Bureau 103 Bâtiment EX DPP** et prendre connaissance des documents de présélection au

secrétariat permanent des marchés publics du MCVT Ex bâtiment de la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP), bureau 103 au 1er étage de 08 heures 00 minute à 12 heures 30 minutes et de 14 heures 00 minute à 17 heures 30 minutes.

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du 07/05/2025. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers **au secrétariat permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics situé au 1er étage de l'ex-bâtiment de la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP), bureau 103**. Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par DHL. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après **secrétariat permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics situé au 1er étage de l'ex-bâtiment de la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP), bureau 103** au plus tard le ...28... mai .....2025 à 10 heures 00 minutes (heure locale).

Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.

Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : **Salle de réunion de la Personne Responsable des Marchés Publics sis au 1er étage de l'ex bâtiment de la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP) du MCVT**, le ...28/05/.....2025 à 10 heures 30 minutes (heure locale)

14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les cinq (05) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus trois (03) jours pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/structure déconcentrée pour ampliation.

Cotonou, le 05-05-2025

La personne responsable des marchés publics

Personne Responsable des Marchés Publics

Michel Kouessi YACOBI

II. MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

[insérer Nom du Candidat]

[insérer Lieu et date]

Objet : Manifestation d'intérêt pour [indiquer nature de la prestation]

A

Monsieur le [indiquer titre du représentant de l'Autorité Contractante/structure déconcentrée]

Monsieur le [indiquer Titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée],

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la [indiquer nature de la prestation].

Notre dossier de candidature comprend :

BON A LANCER
DNCMP / DCMP / MC

1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;

2) la note de présentation du cabinet/firme accompagnée de l'organigramme ;

3) le registre de commerce/les statuts ;

4) les preuves des expériences du cabinet/firme [copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)][1] ;

5) la liste du personnel professionnel à affecter à la mission appuyée de la copie simple des diplômes etc.[2]. ;

Veuillez agréer, Monsieur le [indiquer le titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée], l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet du responsable/représentant habilité du cabinet/firme)

---

1 Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence, preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement

[2] Les exigences des points 4 et 5 ne sont pas applicables pour la constitution des bases de données des demandes de cotation

TERMES DE RÉFÉRENCE (TDR)

Étude technico-économique de l'entretien et de la maintenance des ouvrages de protection de la côte

1. Contexte et Justification

Le littoral béninois, long de 125 kilomètres, constitue un écosystème stratégique sur les plans écologique, économique et social. Cependant, il est soumis à une érosion côtière intense, exacerbée par l'élévation du niveau de la mer, les dynamiques sédimentaires naturelles et les activités humaines. Cette érosion entraîne des pertes de terres, menace les infrastructures côtières et affecte les moyens de subsistance des populations riveraines. Face à ces défis, le gouvernement du Bénin a mis en œuvre plusieurs projets de protection côtière, dont le **Projet de Protection de la côte à l'Est de Cotonou (Phase II)**, financé à hauteur de **56 milliards FCFA** par le **Budget National et RABO BANK**. Ce projet a permis la construction des épis A, Abis, B et C, la protection et le prolongement de l'épi n°7, ainsi que le rechargement en sable de **1,5 million de m³** dans certaines cellules de plage. De plus, une digue immergée de **609 mètres** a été mise en place pour favoriser la stabilisation du littoral.

Dans la continuité des efforts de protection, un programme complémentaire de **118,8 milliards FCFA** a été lancé pour la **protection et la valorisation du segment prioritaire de la côte d'Avlékété (Ouidah)**, comprenant la construction de **5000 mètres linéaires de digue immergée**, le dragage de **2 millions de m³ de sable** et l'adoucissement des vagues pour améliorer la résilience côtière et développer le tourisme balnéaire. En outre, des interventions ont été réalisées sur le segment transfrontalier **Hillacondji - Grand-Popo**, en partenariat avec la **Banque Mondiale**, aboutissant à la construction d'ouvrages de protection sur **11,8 km**, préservant ainsi **4100 ménages** des impacts de l'érosion.

Toutefois, la pérennité et l'efficacité de ces infrastructures dépendent d'une stratégie rigoureuse d'entretien et de maintenance. Sans une gestion proactive, ces ouvrages risquent de perdre leur efficacité, entraînant des coûts de réparation élevés et une exposition accrue aux aléas climatiques. Actuellement, il n'existe pas de cadre structuré permettant une évaluation systématique des besoins en maintenance, ni de mécanismes de financement durable garantissant l'entretien à long terme. Ainsi, il devient impératif de réaliser une **étude technico-économique** approfondie afin d'évaluer l'état actuel des infrastructures, d'identifier les meilleures stratégies d'entretien, d'estimer les coûts associés et de proposer des solutions de financement pérennes.

Cette étude s'inscrit dans une vision de **gestion durable et de résilience côtière**, en cohérence avec les **Objectifs de Développement Durable (ODD 13 et 14)**, le **Plan National de Développement (PND)** et les engagements du **Programme d'Actions du Gouvernement (PAG)** en matière de protection et d'aménagement du littoral. Elle vise non seulement à préserver les investissements réalisés, mais aussi à optimiser leur impact à long terme en mettant en place un cadre institutionnel et financier efficace pour l'entretien et la maintenance des infrastructures côtières.

2. Objectifs de l'étude

2.1. Objectif général

Analyser les aspects techniques et économiques liés à l'entretien et à la maintenance des ouvrages de protection côtière afin de proposer un plan de gestion durable.

2.2. Objectifs spécifiques

- Évaluer l'état actuel des ouvrages de protection côtière ;
- Identifier les besoins spécifiques en matière d'entretien et de maintenance ;
- Estimer les coûts associés aux différentes opérations d'entretien préventif et curatif ;
- Proposer un plan de maintenance à court, moyen et long terme ;
- Identifier des mécanismes de financement durables pour l'entretien des ouvrages.

3. Résultats attendus

- Un diagnostic détaillé de l'état des infrastructures de protection côtière ;
- Un plan de maintenance structuré avec des recommandations techniques précises ;
- Une estimation détaillée des coûts d'entretien et des besoins en ressources ;
- Des propositions de mécanismes de financement et de gestion durable ;
- un modèle de prédiction qui propose un nouveau moyen d'estimer l'érosion côtière due au changement climatique et autres catastrophes naturelles
- Un rapport final consolidé présentant les analyses et recommandations.

4. Portée de l'étude

L'étude couvrira :

- Tous les ouvrages de protection côtière le long du littoral concerné ;
- L'analyse des aspects techniques, financiers, institutionnels et environnementaux liés à la maintenance ;
- La prise en compte des impacts des changements climatiques sur la durabilité des ouvrages.

5. PROFIL DU BUREAU D'ÉTUDES

Le bureau d'études devra réunir une **équipe pluridisciplinaire** dotée d'une expertise avérée en **génie côtier, gestion des infrastructures littorales, modélisation technico-économique et évaluation environnementale.**

5.1. Critères généraux de sélection

Le bureau d'études devra :

- ✓ Justifier d'au moins 5 ans d'expérience dans l'évaluation et la maintenance d'ouvrages de protection côtière ;
- ✓ Avoir réalisé au moins trois (03) études similaires sur le littoral ouest-africain ;
- ✓ Disposer d'une expertise en analyse coût-bénéfice et modélisation des investissements d'infrastructures côtières ;
- ✓ Maîtriser les outils de cartographie et SIG pour l'analyse de l'évolution côtière ;
- ✓ Avoir une bonne connaissance du cadre institutionnel béninois et des politiques de gestion du littoral.

5.2. Composition de l'équipe et profils des experts

5.2.1. Chef de mission – Ingénieur en Génie Côtier et Génie Civil

❖ Qualifications et compétences requises :

- Diplôme de niveau Bac+5 minimum en génie civil, hydrodynamique côtière, ou aménagement du littoral ;
- Expérience de 7 à 10 ans en conception, entretien et évaluation d'ouvrages côtiers ;
- Expérience dans la gestion de projets de protection contre l'érosion marine ;
- Maîtrise des modélisations hydrodynamiques et sédimentaires pour l'analyse des impacts ;
- Expérience en coordination d'équipes pluridisciplinaires.

5.2.2. Expert en entretien et maintenance des infrastructures côtières

❖ Qualifications et compétences requises :

- Diplôme de niveau Bac+5 minimum en génie civil, ingénierie maritime ou génie côtier ;
- Expérience d'au moins 5 ans dans l'entretien et la maintenance des infrastructures côtières ;
- Connaissance approfondie des procédures d'entretien des digues, épis et systèmes de rechargement en sable ;
- Capacité à proposer des solutions technologiques innovantes et durables.

5.2.3. Expert en économie des infrastructures et financement durable

❖ Qualifications et compétences requises :

- Diplôme de niveau Bac+5 minimum en économie, finances publiques ou gestion des infrastructures ;

- Expérience d'au moins 5 ans dans l'évaluation économique des infrastructures côtières ;
- Maîtrise des modèles de financement des services publics et des mécanismes de partenariat public-privé (PPP) ;
- Expérience en planification budgétaire et prévisions des coûts d'entretien.

5.2.4. Expert en environnement et impacts du changement climatique

❖ Qualifications et compétences requises :

- Diplôme de niveau Bac+5 minimum en sciences de l'environnement, gestion côtière ou climatologie ;
- Expérience d'au moins 5 ans dans l'évaluation des impacts environnementaux des infrastructures littorales ;
- Connaissance des modèles d'adaptation côtière au changement climatique ;
- Maîtrise des normes environnementales et réglementations internationales (ODD, AME).

5.2.5. Expert en modélisation et cartographie SIG

❖ Qualifications et compétences requises :

- Diplôme de niveau Bac+3 minimum en géomatique, télédétection ou SIG appliqué.
- Expérience d'au moins 3 ans dans l'analyse spatiale des évolutions côtières.
- Maîtrise des outils ArcGIS, QGIS, et logiciels de modélisation côtière.
- Capacité à produire des cartes et simulations pour la planification des interventions.

BON A LANCER DNCMP/DCMP

5.3. Disponibilité et engagement de l'équipe

- ✓ Les experts principaux devront être disponibles pendant toute la durée de l'étude ;
- ✓ Le chef de mission devra être présent pour les missions de terrain et les réunions stratégiques ;
- ✓ Le bureau d'études devra garantir une présence effective sur le terrain, notamment pour la collecte de données et l'inspection des ouvrages.

6. Méthodologie

L'étude adoptera une approche pluridisciplinaire combinant :

- Analyse documentaire : Revue des études existantes, des plans de gestion et des rapports techniques.

- Travaux de terrain : Inspection visuelle des ouvrages, relevés topographiques, évaluation des dégradations.
- Entretiens et consultations : Discussions avec les parties prenantes (autorités locales, experts techniques, communautés).
- Analyse technico-économique : Modélisation des coûts d'entretien et analyse de la rentabilité des différentes options de maintenance.

7. Public Cible

- Ministère du Cadre de Vie et des Transports.
- Collectivités locales riveraines.
- Partenaires techniques et financiers.
- Organisations de la société civile impliquées dans la gestion du littoral.

7. Durée de l'étude

L'étude s'étendra sur une période de six (06) mois, répartis comme suit :

- Phase préparatoire : 4 semaines
- Collecte de données : 8 semaines
- Analyse des données : 8 semaines
- Élaboration du rapport provisoire : 4 semaines
- Validation et finalisation du rapport : 4 semaines

8. Budget prévisionnel

Le budget prévoira :

- Les honoraires des experts et consultants spécialisés.
- Les frais logistiques liés aux missions de terrain (transport, hébergement, etc.).
- L'acquisition de matériels techniques pour les inspections.
- La tenue des ateliers de validation des résultats.

9. Organisation et gestion de l'étude

L'étude sera conduite par une équipe pluridisciplinaire d'experts sous la supervision du Ministère du Cadre de Vie et des Transports. Un comité technique de suivi sera constitué pour assurer le pilotage stratégique et la validation des livrables.

10. Suivi et utilisation des résultats

Les résultats de l'étude seront utilisés pour :

- Renforcer la stratégie nationale de gestion du littoral ;
- Orienter les décisions en matière d'investissements pour la protection côtière ;
- Développer des politiques publiques basées sur des données probantes.

11. Annexes

- Liste des ouvrages à évaluer.
- Cadre logique de l'étude.
- Termes de référence pour les consultants spécialisés.